

# Ateliers de cartographie sociale

Dans les locaux du Crefad Auvergne à  
**Saint-Pierre Roche, lieu-dit Prades**

- jeudi 16 octobre - 20 h - 22 h  
(introduction et découverte)
- mardi 28 octobre - 20 h - 22 h
- samedi 15 novembre - 14 h 30 - 17 h
- samedi 6 décembre - 14 h 30 - 17 h
- mardi 16 décembre - 20 h - 22 h

**C'est pour qui ?**

Ateliers ouverts à toutes et tous. Entrée libre et gratuite.

Inscription nécessaire (sur un ou plusieurs ateliers)

auprès du CREFAD Auvergne au **04 73 31 50 45**

ou par courriel **[secretariat@crefadauvergne.org](mailto:secretariat@crefadauvergne.org)**



## La cartographie sociale, c'est quoi ?

Il s'agit de faire le lien entre notre vie sur le territoire et le territoire lui-même représenté par des cartes. Pour cela, nous partagerons, nous modifierons nos regards sur ce qui nous environne dans le quotidien : des paysages aux lieux publics, des voisins aux commerces, des sentiers aux gymnases, des fêtes aux forêts, des ponts aux coins à champignons, des trajets quotidiens aux rivières...

## Ce que l'on vise ?

La cartographie sociale vise à la construction de savoirs collectifs POUR et PAR les habitants d'un territoire donné.

En partant des visions individuelles, la cartographie sociale vise à représenter le territoire, ses complexités, les relations qui s'y tissent.

La cartographie sociale vise aussi à proposer. Que peut-on et veut-on changer ? Que peut-on et que veut-on faire ? Ce sont ces questions, et d'autres que les habitants seront invités à travailler afin qu'ils se positionnent en tant qu'acteurs de leur territoire et de la transformation sociale.

## Comment ça marche ?

Plusieurs supports (cartes, photographies, interventions...) seront proposés pour échanger et construire de nouvelles cartes du territoire présentant nos sensibilités et subjectivités collectives.

Ces ateliers seront basés sur les principes de l'éducation populaire : participation de toutes et tous, écoute réciproque, respect de la parole et des représentations de chacun.